

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL**

Le cinq avril deux mille vingt-trois, quinze heures, le Conseil Municipal convoqué en réunion extraordinaire le quatorze février deux mille vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, M. DELPLANQUE, Mme CAPRON, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DAZY, Mme VOLANT

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN, M. DREANO (pvr M. HEROUART)

M. DELPLANQUE a été nommé secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 02/2023

Objet :

**Délibération Recensement 2023
de la population : fixation de la
rémunération des agents
recenseurs**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'à compter du 19 janvier 2023 jusqu'au 25 février 2023, le recensement de la population va débiter et qu'il convient de déterminer la rémunération des 4 agents recenseurs (un agent a arrêté le 04/02/2023).

La dotation forfaitaire allouée par l'INSEE s'élève à 2 250.00 € pour l'année 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Rémunérer l'agent parti le 04/02/2023 à hauteur de 300 € brut,
- Rémunérer les autres agents à hauteur de 650 € brut

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 24/04/2023 et de la publication le 25/04/2023.

L'Etoile, le 13 avril 2023,

Le Maire, G. TIRMARCHE

